AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1383
FR0000120560-FS0583

7 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 octobre 2015, la société Ameriprise Financial Inc.[1] (1099 Ameriprise Financial Center, Minneapolis, MN 55474, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er octobre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST et détenir 1 580 336 actions NEOPOST représentant autant de droits de vote, soit 4,57% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEOPOST sur le marché.

[1] Ameriprise Financial Inc. agit par l'intermédiaire des sociétés Columbia Wanger Asset Management LLC et Columbia Management Investment Advisers LLC qu'elle contrôle, lesquelles sont les seules entités du groupe qui détiennent des actions NEOPOST pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion.

[2] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.